



Département du VAL D'OISE
 Arrondissement de SARCELLES

**COMITÉ SYNDICAL
 SIAH Croult et Petit Rosne**

DU LUNDI 25 MARS 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

<i>POINT</i>	<i>DÉLIBÉRATION N°</i>	<i>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</i>	<i>VOTE</i>
1	2024-13	Nomination du secrétaire de séance	Unanimité
2	2024-14	Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 05 février 2024	Unanimité
3	2024-15	Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Unanimité
4	2024-16	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI	Unanimité
5	2024-17	Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI	Unanimité
6	2024-18	Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2024	Unanimité
7	2024-19	Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2024	Unanimité
8	2024-20	Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2024	Unanimité
9	2024-21	Fixation de la contribution pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2024	Unanimité
10	2024-22	Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GÉMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2024	Unanimité
11	2024-23	Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales Transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI	Unanimité
12	2024-24	Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GÉMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI	Unanimité

13	2024-25	Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-03 - eaux pluviales Collecte sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI	Unanimité
14	2024-26	Adoption du budget primitif de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI	Unanimité
15	2024-27	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT	Unanimité
16	2024-28	Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT	Unanimité
17	2024-29	Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT d'assainissement - Année 2024	Unanimité
18	2024-30	Fixation de la redevance d'eaux usées pour la COLLECTE d'assainissement - Année 2024	Unanimité
19	2024-31	Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) modifiée n° 2017-01 - Extension et mise aux normes de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE	Unanimité
20	2024-32	Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT	Unanimité
21	2024-33	Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - Assainissement eaux usées - Collecte sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT	Unanimité
22	2024-34	Adoption du budget de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT	Unanimité
23	2024-35	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Unanimité
24	2024-36	Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Unanimité
25	2024-37	Adoption du budget de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Unanimité
26	2024-38	Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales rue Montfleury (Opération n° SARC 149) - (Annule et remplace la délibération n° 2023-82 du 25 septembre 2023)	Unanimité
27	2024-39	Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2023	Unanimité

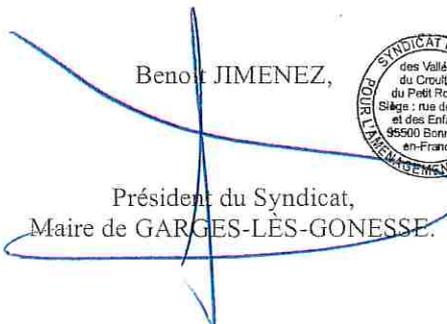
28	2024-40	Demande de subvention pour les actions de communication du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - Année 2024	Unanimité
29	2024-41	Demande de subvention pour l'étude quantitative du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - Année 2024	Unanimité
30	2024-42	Demande de subvention pour le financement d'un animateur pluvial du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - Année 2024	Unanimité
31	2024-43	Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	Unanimité
32	2024-44	Participation à la protection sociale complémentaire du risque santé	Unanimité
33	2024-45	Plan de formation - Année 2024	Unanimité
34	2024-46	Création d'un emploi d'animateur pluvial du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Unanimité
35	2024-47	Mise à jour du tableau des effectifs	Unanimité

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,


Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,


Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente liste

Transmise au contrôle de légalité le :

- 2 AVR. 2024

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le :

- 2 AVR. 2024

La présente liste peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.